RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr
Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-113834

Département(s) de publication : **59**
Annonce n° **26-113834**

Section 1 - Acheteur

1.1 **Acheteur**

Nom officiel : NOREADE SIDEN-SIAN

Activité de l'entité adjudicatrice : Activités liées à l'eau

Section 2 - Procédure

2.1 **Procédure**

Titre : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande et à marchés subséquents pour la fourniture et le déploiement d'une solution logicielle et sa maintenance permettant de gérer la facturation, la relation abonnés et le recouvrement des impayés du SIDEN SIAN ET SES REGIES NOREADE

Description : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande et à marchés subséquents pour la fourniture et le déploiement d'une solution logicielle et sa maintenance permettant de gérer la facturation, la relation abonnés et le recouvrement des impayés du SIDEN SIAN et ses Régies Noréade

Identifiant de la procédure : ef554e78-9c36-4a67-bbe6-7ef32f60c348

Identifiant interne : 26 ACMN 34 SP-AH

Type de procédure : Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

La procédure est accélérée : **non**

2.1.1 **Objet**

Nature du marché : Fournitures

Nature supplémentaire du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 48300000 Logiciels de création de documents, de dessin, de synthèse d'images, de planification et de productivité

Nomenclature supplémentaire (cpv): 72263000 Services d'implémentation de logiciels

Nomenclature supplémentaire (cpv): 72268000 Services de fourniture de logiciels

Nomenclature supplémentaire (cpv): 72267100 Maintenance de logiciels de technologies de l'information

2.1.2 **Lieu d'exécution**

Adresse postale : Siège du SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade

Ville : Nord

Code postal : 59443

Subdivision pays (NUTS) : Nord (FRE11)

Pays : France

Informations complémentaires : Conformément aux articles R2113#4 à R2113#6 du Code de la commande publique, le présent accord-cadre se décompose en tranche ferme et une tranche optionnelle • Tranche ferme : o Gestion de la relation abonnés (CRM) ; o Gestion de la facturation ; o Gestion du recouvrement ; Les prestations de la tranche ferme devront être exécutées conformément aux dispositions et au planning figurant au CCTP. • Tranche optionnelle : o Intégration avec la solution LeanPay ; Affermissement de la tranche optionnelle : Le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade se réservent tout droit de ne pas réaliser la tranche optionnelle ou de choisir de l'activer. La commande de la tranche optionnelle pourra être affermie par décision expresse du SIDEN-SIAN Noréade à tout moment. La décision d'affermir la tranche optionnelle sera fondée sur une analyse comparative entre la solution de recouvrement actuellement utilisée (LeanPay*) et la solution proposée par le titulaire. Cette analyse pourra notamment prendre en compte : • le coût global de la solution ; • le coût et la complexité des interfaces ; • le niveau d'automatisation des processus de recouvrement ; • la qualité de l'intégration avec les fonctions de relation abonnés et de facturation ; • la satisfaction des utilisateurs et les performances constatées en exploitation. • … La décision d'affermir la tranche optionnelle pourra être prise à l'issue des ateliers de conception de la tranche ferme et de l'analyse d'interopérabilité entre la solution actuelle de recouvrement et la future solution. (à titre indicatif) La date de péremption de la tranche optionnelle est fixée au 01 /01/2030. À compter de cette échéance, la décision d'affermissement ne pourra plus être prise et le titulaire ne pourra prétendre à aucune indemnité au titre de la non-réalisation de cette tranche. Le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade indiqueront au titulaire du marché son intention d'affermir la tranche optionnelle par ordre de service dans le cas où celle-ci intervenait ultérieurement. La notification de l'affermissement de la tranche optionnelle ne peut avoir pour effet de modifier les clauses du marché. Dans le cas de l'affermissement de la tranche optionnelle, le titulaire est tenu d'exécuter les prestations telles qu'elles sont définies dans le CCTP. Lorsqu'une tranche optionnelle est affermie avec retard ou n'est pas affermie, le titulaire ne bénéficie pas d'une indemnité d'attente ou de dédit. 2) 5) Les variantes techniques facultatives au sens de l'article R2151-8 du code de la commande publique sont autorisées. La réponse à l'offre de base est obligatoire : elle concerne le mode d'hébergement principal proposé par le candidat. La présentation de l'offre de base est obligatoire. La présentation d'une ou plusieurs variantes est facultative. Modes d'hébergement et présentation des variantes Les variantes sont autorisées. Elles peuvent porter exclusivement sur le mode d'hébergement de la solution et doivent répondre au même besoin fonctionnel ainsi qu'aux mêmes exigences minimales définies au DCE. Les modes d'hébergement admis sont les suivants : 1. mode SaaS ; 2. hébergement sur l'infrastructure du SIDEN-SIAN /Noréade, les ressources IaaS nécessaires étant mises à disposition dans les conditions définies au CCTP ; Le candidat présente obligatoirement une offre de base

correspondant à l'un des trois modes d'hébergement précités, laissé à son choix. Il peut également présenter une ou plusieurs variantes correspondant aux autres modes d'hébergement admis, dans la limite d'une solution par mode d'hébergement. Pour chaque mode d'hébergement proposé, qu'il s'agisse de l'offre de base ou d'une variante, le candidat remet le cadre de réponse correspondant et décrit notamment : • l'architecture technique proposée ; • les prérequis techniques et les éventuelles ressources nécessaires ; • la localisation de l'hébergement et des données ; • les prestations éventuellement sous-traitées ; • les responsabilités respectives du titulaire, de l'hébergeur éventuel et du SIDEN-SIAN/Noréade ; • les modalités d'exploitation et d'administration ; • la supervision ; • les sauvegardes et modalités de restauration ; • les dispositifs de sécurité ; • la gestion des mises à jour et des montées de version ; • les modalités de support et de maintien en conditions opérationnelles et de sécurité. L'offre de base et chaque variante doivent respecter l'ensemble des exigences minimales du CCTP ainsi que les exigences de sécurité identifiées comme impératives dans le DCE. Le candidat renseigne une matrice de sécurité distincte pour chaque mode d'hébergement proposé et justifie les réponses apportées. Tout écart à une exigence identifiée comme impérative entraîne l'irrégularité de la solution concernée, sous réserve des dispositions du Code de la commande publique relatives à la régularisation des offres. L'offre de base et chaque variante font l'objet d'un chiffrage distinct permettant leur analyse autonome. Pour chaque solution proposée, le candidat complète les pièces financières et la simulation de commande correspondantes. Les coûts directement ou indirectement induits par le mode d'hébergement proposé sont renseignés dans les conditions prévues par ces documents. L'offre de base et chaque variante constituent, pour les besoins de l'analyse, des solutions distinctes. Chacune est appréciée séparément selon les mêmes critères d'attribution, sous-critères et modalités de notation définis au présent règlement de la consultation. La solution présentant la meilleure note globale, après application de ces critères et modalités de notation, est susceptible d'être retenue, qu'elle corresponde à l'offre de base ou à une variante, sous réserve de sa conformité aux exigences du DCE. Variantes imposées ayant le caractère de prestation alternative au sens de l'article R2151-9 du code de la commande publique : Sans objet

2.1.3 **Valeur**

Valeur estimée hors TVA : 0 **Euro**

Valeur maximale de l'accord-cadre : 7,000,000 **Euro**

2.1.4 **Informations générales**

Informations complémentaires : Conformément aux articles R2162-2 à R2162-14 du Code de la Commande Publique, les prestations donneront lieu à des bons de commande et à des marchés subséquents. Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents sans montant minimum et avec un maximum de 7 000 000 € HT. Au-delà de ce plafond, le dit accord-cadre aura épuisé ses effets. A titre indicatif, il est précisé que la dépense sur la durée du marché est estimée à 2,4 millions d'euros HT pour la phase projet estimée sur 2 ans (incluant le cadrage-l 'installation, test et recette, l'intégration et la reprise des données, les formations et conduites du changement, l'abonnement à la solution) et à 2,6 millions pour le service continu sur 10 ans (incluant l'abonnement à la solution et les prestations complémentaires/évolutions).Ces montants ne sont pas contractuels 2) Etendue : La passation des marchés subséquents est effectuée selon la survenance du besoin, après envoi d'une demande écrite au titulaire de l'accord-cadre via la plateforme de dématérialisation achatpublic.com, conformément aux conditions prévues aux articles R.2162-7, R.2162-8, R.2162-9, R.2162-10, R.2162-11 et R.2162-12 du code de la commande publique 2019. La quantité exacte ne peut pas être déterminée à l' avance. Toutefois, à titre indicatif, le nombre de marchés subséquents lancés peut-être

estimé à 1 par an (non contractuel). Les marchés subséquents seront lancés au fur et à mesure des besoins exprimés par le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade.

Base juridique :

Directive 2014/25/UE

Section 5 - Lot

5.1 **Identifiant technique du lot** : LOT-0003

Titre : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande et à marchés subséquents pour la fourniture et le déploiement d'une solution logicielle et sa maintenance permettant de gérer la facturation, la relation abonnés et le recouvrement des impayés du SIDEN SIAN et ses Régies Noréade

Description : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande et à marchés subséquents pour la fourniture et le déploiement d'une solution logicielle et sa maintenance permettant de gérer la facturation, la relation abonnés et le recouvrement des impayés du SIDEN SIAN et ses Régies Noréade

Identifiant interne : 26 ACMN 34 SP-AH

5.1.1 **Objet**

Nature du marché : Fournitures

Nature supplémentaire du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 48300000 Logiciels de création de documents, de dessin, de synthèse d'images, de planification et de productivité

Nomenclature supplémentaire (cpv): 72263000 Services d'implémentation de logiciels

Nomenclature supplémentaire (cpv): 72268000 Services de fourniture de logiciels

Nomenclature supplémentaire (cpv): 72267100 Maintenance de logiciels de technologies de l'information

Options :

Description des options : L'accord-cadre est conclu pour une période de 4 ans ferme à compter de sa date de notification et reconductible tacitement 8 fois 1 an. Le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade peuvent décider de ne pas reconduire le marché à l'échéance de chaque période. Cette décision écrite est notifiée au titulaire au moins deux mois avant l'échéance de la période en cours. À défaut de notification d'une décision de non-reconduction dans ce délai, le marché est automatiquement reconduit pour la période suivante, dans la limite du nombre de reconductions prévu et de la durée maximum du marché. Le titulaire ne peut s' opposer à la reconduction. La non-reconduction régulièrement notifiée n'ouvre droit à aucune indemnité du seul fait de l'absence de reconduction. Elle est sans incidence sur les obligations nées de l'exécution de la période en cours et sur les obligations de fin de marché prévues au contrat. La notification prévisionnelle du marché est envisagée : fin du mois de mai 2027 (date indicative).

5.1.2 **Lieu d'exécution**

Adresse postale : 23 avenue de la Marne CS 90101

Ville : WASQUEHAL Cedex

Code postal : 59443

Subdivision pays (NUTS) : Nord (FRE11)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 **Durée estimée**

Durée : 48 **Mois**

5.1.4 **Renouvellement**

Nombre maximal de renouvellements : 8

5.1.5 **Valeur**

Valeur estimée hors TVA : 7,000,000 **Euro**

Valeur maximale de l'accord-cadre : 7,000,000 **Euro**

5.1.6 **Informations générales**

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : **oui**

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : **oui**

Informations complémentaires : Une clarification sera engagée avec les candidats après la date limite de remise des propositions. Elle pourra se rapporter à l'ensemble des critères d'attribution. À l'issue de l'analyse des offres initiales et éventuellement après la clarification, le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade limitent le nombre d'offres admises à participer à la phase de démonstration et de négociation à 3 offres maximum. Cette réduction sera effectuée par application des critères d'attribution définis au présent règlement. Si le nombre d'offres reçues est inférieure à 3, Le SIDEN SIAN et ses Régies pourront engager une négociation avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre. 2) Démonstration et négociation avec les 3 candidats sélectionnés - Démonstration : Le SIDEN SIAN et ses Régies Noréade prévoient une phase de démonstration avec les 3 candidats retenus. Les candidats seront prévenus dans un courrier envoyé sur la plateforme achatpublic.com. Ce courrier précisera la date et l'heure du test. Les scénarios et les données seront transmis par mail. Objet de la phase de démonstration La phase de démonstration a pour objectif d'évaluer de manière concrète la capacité des solutions proposées à répondre aux besoins opérationnels spécifiques du SIDEN SIAN et ses Régies Noréade, à travers la mise en œuvre d'un cas d'usage représentatif. Périmètre des tests À ce titre, le SIDEN SIAN et ses Régies Noréade fourniront à l'ensemble des candidats un scénario détaillé ainsi qu'un jeu de données identique, afin de garantir des conditions d'évaluation homogènes et comparables. Les données seront représentatives du périmètre P1 et P2 tel que défini dans le cadre de réponse pour les catégories : • Gestion des référentiels • Exigences techniques & non-fonctionnelles • Gestion des encaissements et remboursements • Gestion des adhésions • Gestion des affaires • Gestion des contrats d'abonnement • Gestion des flux entrants • Gestion des flux sortants • Gestion des réclamations • Intégration des relèves • Suivi du service (SRA) • Gestion de la facturation • Gestion de la tarification • Gestion électronique des documents • Gestion du recouvrement Cette phase vise à : • Vérifier l'adéquation fonctionnelle de la solution proposée avec les exigences métier, en s'appuyant sur un scénario réaliste issu des activités du SIDEN SIAN et ses Régies Noréade ; • Apprécier l' ergonomie et la facilité d'utilisation de la solution pour les futurs utilisateurs ; • Évaluer la

pertinence, la fiabilité et la lisibilité des résultats produits dans le cadre du cas d'usage fourni ; • Mesurer la capacité de la solution à exploiter un jeu de données imposé, représentatif des contraintes réelles (structure, volume, qualité des données) ; • Analyser les possibilités de paramétrage, de configuration et d'adaptation aux spécificités du contexte SIDEN SIAN et ses Régies Noréade ; • Comparer objectivement les offres sur la base d'une démonstration réalisée dans des conditions strictement équivalentes. Cette phase constitue un élément déterminant de l'analyse des offres, en complément des éléments techniques et financiers transmis par les candidats. Déroulement de la phase de test La démonstration aura lieu au siège du SIDEN-SIAN. Elle se déroule sur une durée d'une journée par candidat et selon les mêmes conditions pour tous les candidats. Cette démonstration aura lieu le matin, la négociation aura lieu l'après-midi avec le personnel du SIDEN-SIAN assistants à la démonstration. La démonstration et la négociation ne devront pas excéder 4h répartis comme suit : 2h de démo avec une pause de 30 minutes suivi d'1h30 de négociation. A titre indicatif et non contractuel, le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade prévoient de réaliser les démonstrations entre le 12 avril 2027 au 16 avril 2027.

5.1.9 **Critères de sélection**

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Autres exigences économiques ou financières

Description : Production des principales références concernant des prestations similaires à celles projetées dans le cadre du présent marché (3 dernières années). - La matrice sécurité complétée avec les justificatifs disponibles correspondants exclusivement pour les exigences applicables à la ou aux architectures proposées (SaaS, On-Premise ou les deux). - L'absence de ces pièces pourra entraîner la non-admission de la candidature, après éventuelle demande de régularisation restée sans effet.

Critère : Autres exigences économiques ou financières

Description : - Une lettre de candidature, établie sur imprimé (DC1 version du 1er avril 2019 ou équivalent), - l'imprimé DC2, (DC2 version du 21 novembre 2023 ou équivalent), - L'imprimé DC4 (DC4 version du 12 octobre 2023 ou équivalent), Les formulaires DC1, DC2 et DC4 sont joints au dossier et téléchargeables sur le portail du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi à l'adresse Internet suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat.

Critère : Autres exigences économiques ou financières

Description : déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; - déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ; - Le Procès-Verbal de la réunion du comité social et économique consacrée à l'examen du rapport et du programme pour les entreprises employant au moins 50 salariés. - bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ; - Déclaration des entreprises.

5.1.10 **Critères d'attribution**

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique de l'offre S'agissant du critère valeur technique de l'offre, il sera apprécié selon les sous-critères suivants : - Sous-critère 1 : couverture fonctionnelle : 30% - Sous-critère 2 : Qualité de l'offre technique : 15% - Sous-critère 3 : Méthodologie, Equipe projet et démonstration : 10 % - Sous-critère 4 : Couverture contractuelle, notamment les cas d'usage et les démonstrations : 8% - Sous-critère 5 : Profil de l'éditeur : 2%

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 65

Critère :

Type : Prix

Description : Prix des prestations S'agissant du critère du prix des prestations : Il sera apprécié en tenant compte le montant de la simulation de commande.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : Démarche environnementale S'agissant du critère « Démarche environnementale », celui-ci sera apprécié au regard des éléments présentés dans le mémoire technique ainsi que des réponses apportées dans le cadre de réponse. Le candidat détaillera les mesures mises en œuvre pour réduire l'empreinte environnementale de la solution et des prestations associées. À ce titre, il précisera notamment : • les dispositions retenues en matière de sobriété et d'efficacité de l'hébergement ; • les démarches d'éco-conception et de sobriété appliquées à la solution logicielle et aux services numériques proposés ; • les méthodes de mesure, de suivi et d'amélioration de la performance environnementale de la solution ainsi que les objectifs ou trajectoires de réduction des impacts environnementaux poursuivis. Le candidat indiquera également les actions, méthodes et bonnes pratiques mises en œuvre pour optimiser l'utilisation des ressources informatiques (consommation énergétique, stockage, transferts de données, durée de vie des équipements, etc.), ainsi que les certifications, labels ou engagements éventuellement détenus. Enfin, il pourra présenter des références ou exemples de réalisations comparables ainsi que les résultats obtenus en matière de réduction des impacts environnementaux.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 5

5.1.11 **Documents de marché**

Adresse des documents de marché : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2026_59Ykr2wkLt

5.1.12 **Conditions du marché public**

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2026_59Ykr2wkLt

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 18/12/2026 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Code de l'obligation d'exécution

Facturation en ligne : Requise

Montage financier : Le financement se fera par les budgets eau, assainissement et principal de SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade. Le règlement s'effectuera par mandat administratif (virement bancaire) suivant les règles de la comptabilité publique.

5.1.15 **Techniques**

Accord-cadre :

Accord-cadre, en partie sans remise en concurrence et en partie avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 **Informations complémentaires, médiation et réexamen**

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Lille

Informations relatives aux délais de recours : 1)Référé précontractuel (article L. 551-1 du Code de Justice Administrative), la requête devant être introduite avant la conclusion du contrat. 2)Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable du contrat (article R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative) dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée, et avant la conclusion du contrat pour les candidats évincés. 3) Référé contractuel (article L. 551-13 du Code de Justice Administrative) dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution (ou à défaut d'un tel avis, dans un délai de 6 mois à compter de la conclusion du contrat). 4) Recours en contestation de validité du contrat (recours de pleine juridiction prévu par la décision du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux Signalisation, n° 291545) par tout candidat évincé, assorti, le cas échéant de conclusion du marché. 5) Recours indemnitaire (article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative), dans les deux mois à compter d'une décision expresse, ou sans délai pour une décision implicite, rejetant une demande préalable, et sous réserve des dispositions relatives à la prescription quadriennale

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : NOREADE SIDEN-SIAN

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : NOREADE SIDEN-SIAN

Organisation qui reçoit les demandes de participation : NOREADE SIDEN-SIAN

Organisation qui traite les offres : NOREADE SIDEN-SIAN

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Lille

Numéro d'enregistrement : 17590003400034

Adresse postale : 143 rue Jacquemars-Giélée

Ville : Lille cedex

Code postal : 59014

Subdivision pays (NUTS) : Nord (FRE11)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-lille@juradm.fr

Téléphone : +33 320631300

Télécopieur : +33 320631347

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0001

Nom officiel : NOREADE SIDEN-SIAN

Numéro d'enregistrement : 20001759800034

Adresse postale : 23 avenue de la Marne CS 90101

Ville : Wasquehal cedex

Code postal : 59443

Subdivision pays (NUTS) : Nord (FRE11)

Pays : France

Adresse électronique : marches@noreade.fr

Téléphone : +33 320664423

Télécopieur : +33 320664454

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_59Ykr2wkLt

Profil de l'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : e4cb23ff-a904-4e5e-b532-51b3453631f4 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 24/11/2026 à 11:32

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/11/2026